

FO soutient la déconjugalisation de l'AAH

Quelques jours après le rejet par l'Assemblée nationale d'une nouvelle proposition de loi visant à la déconjugalisation de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH), le Sénat a rétabli de son côté une disposition allant dans le sens de l'individualisation.

FO considère que la déconjugalisation va dans le sens de la considération due à chaque individu en répondant à un juste droit à la dignité et à l'autonomie des personnes en situation de handicap.

Aujourd'hui, le prix à payer pour les personnes bénéficiaires de l'AAH vivant en couple, est celui de la dépendance financière à leur conjoint ou conjointe.

Rappelons que cette mesure est une demande de longue date à laquelle sont associés le CNCPH (Conseil national consultatif des personnes handicapées), les associations ainsi que la CNCDH (Commission nationale consultative des droits de l'Homme), cette dernière venant d'adopter, à l'unanimité, un avis réclamant cette déconjugalisation et un relèvement de son montant.

Paris, le 14 octobre 2021

Contact :

Anne BALTAZAR

Conseillère confédérale
chargée du Handicap

Secrétariat général

✉ [abaltazar](mailto:abaltazar@force-ouvriere.fr)

[@force-ouvriere.fr](mailto:abaltazar@force-ouvriere.fr)

☎ 01.40.52.85.59